



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2024-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-05 RELATIF À LA
GESTION CONTRACTUELLE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE le Règlement numéro 2024-09 modifiant le Règlement 2021-05 relatif à la gestion contractuelle a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 16^E JOUR DE JANVIER 2025.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 16^e jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour de décembre 2024.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière